**KEY TO NYC (CLÉ POUR NYC) :**

**Protocole écrit de mise en œuvre**

Les entités concernées par le décret d’urgence 225 doivent élaborer et conserver un document écrit décrivant le protocole de l’entité visée concernant la mise en œuvre et l’application des exigences de ce décret. Ce document écrit doit être mis à disposition en cas d’inspection à la demande d’un fonctionnaire de la ville conformément à la loi.

Vous pouvez utiliser ce modèle à remplir comme document écrit ou créer le vôtre.

**Nom de l’entreprise/établissement :**

**Adresse :**

**Nom du propriétaire/gérant :**

1. Décrivez la manière dont votre entreprise contrôle la réception d’**au moins une dose du vaccin contre le COVID-19** et l’**identité** (le cas échéant) de tous les employés, stagiaires, bénévoles ou sous-traitants qui entrent dans votre établissement :
2. Décrivez la manière dont votre entreprise contrôle la réception d’**au moins une dose du vaccin contre le COVID-19** et l’**identité** de toute personne âgée de 12 ans ou plus qui fréquente votre établissement, y entre, participe à un événement ou achète des produits dans votre établissement :
3. Décrivez l’**endroit où la pancarte requise est apposée** :[[1]](#footnote-1)

1. Tout établissement concerné par Key to NYC doit apposer une pancarte à un endroit bien visible, que les clients potentiels peuvent voir avant d’entrer dans l’établissement et qui informe les employés et les clients de l’obligation de vaccination. Tout établissement peut apposer une pancarte conçue par le département de la Santé de NYC, disponible en ligne sur le site [nyc.gov/keytoNYC](http://nyc.gov/keytoNYC) ou en faire la demande en appelant le 311. La pancarte vous sera envoyée gratuitement. La pancarte est disponible en plusieurs langues.

   Tout établissement peut également élaborer sa propre pancarte, qui doit mesurer au moins 8,5 x 11 pouces (21,59 x 27,94 cm). La police de caractères utilisée doit être d’au moins 14 et le texte suivant doit y figurer : *« La ville de New York exige que le personnel et les clients âgés de 12 ans et plus soient vaccinés contre le COVID-19 pour pouvoir entrer dans cet établissement. Pour savoir où vous faire vacciner gratuitement contre le COVID-19, consultez le site* [*nyc.gov/vaccinefinder*](https://vaccinefinder.nyc.gov/) *ou appelez le 877 829 4692. Pour de plus amples informations sur Key to NYC, consultez le site* [*nyc.gov/keytoNYC*](http://nyc.gov/keytoNYC)*. »* [↑](#footnote-ref-1)